

**délibération :
D_2021_1_1**

L' an deux mille vingt et un, le lundi 08 février à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes Michel Laurent, sous la présidence de Monsieur MAILLET Hervé, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du : 02 Février 2021

Présents : 17

Présents : Monsieur MAILLET Hervé, Monsieur BREMONT Bruno, Madame MONTEL-MARQUIS Armelle, Monsieur DOMMANGE François, Madame ANDRE Jeannine, Monsieur LEBLANC André, Madame BERTHON Claude, Madame GUERSILLON Céline, Monsieur TAPIN Laurent, Monsieur MAUUARIN Jérémy, Monsieur WENNER Eric, Madame MATHIEU Sylvie, Monsieur FLORES Bertrand, Monsieur DANDELLOT Steeve, Madame HUBERT Marina, Madame ADNOT Sandrine, Monsieur LEPAULMIER ANTOINE

Votants : 18

Objet : Présentation du compte-rendu de l'enquête de concertation relative à la création d'une zone de rencontre Rue du Thermot - Autorisation de commencer les travaux

Pouvoirs :

Madame REGNIER Sylvie a donné pouvoir à Monsieur François DOMMANGE

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame REGNIER Sylvie, Madame LAMPSON Valérie

Secrétaire de Séance : Monsieur Steeve DANDELLOT

La Commission Voirie, après consultation des parents d'élèves, professeurs des écoles, commerçants et riverains concernés, a examiné l'an passé, la possibilité d'aménager les abords devant l'école par la création d'une zone de rencontre - rue du Thermot.

L'espace créé consisterait à rendre **totalemt prioritaires les piétons** autant sur les trottoirs que sur la chaussée. L'accès aux véhicules serait autorisé, sous réserve de limiter leur vitesse à 20 km/h maximum.

Le budget prévisionnel des travaux s'élève à 5000 € TTC.

La première tranche - dite provisoire, pourrait être mise en place pour la rentrée des vacances scolaires d'avril, les travaux définitifs quant à eux pourraient être réalisés pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

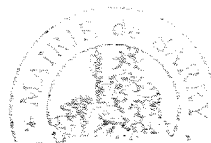
Le Conseil Municipal, à la majorité, émet un avis favorable pour la réalisation de ce projet.

Après délibération, le Maire est autorisé à signer l'ensemble des pièces se rapportant au dossier et les bons de commande correspondants.

Pour : 17 Contre : 1 Abstention : 0

Emis le 08/02/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Hervé MAILLET



**délibération :
D_2021_1_2**

L' an deux mille vingt et un, le lundi 08 février à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes Michel Laurent, sous la présidence de Monsieur MAILLET Hervé, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du : 02 Février 2021

Présents : 17

Présents : Monsieur MAILLET Hervé, Monsieur BREMONT Bruno, Madame MONTEL-MARQUIS Armelle, Monsieur DOMMANGE François, Madame ANDRE Jeannine, Monsieur LEBLANC André, Madame BERTHON Claude, Madame GUERSILLON Céline, Monsieur TAPIN Laurent, Monsieur MAUWARIN Jérémy, Monsieur WENNER Eric, Madame MATHIEU Sylvie, Monsieur FLORES Bertrand, Monsieur DANDELOT Steeve, Madame HUBERT Marina, Madame ADNOT Sandrine, Monsieur LEPAULMIER ANTOINE

Votants : 18

Objet : Autorisation budgétaire spéciale pour des dépenses d'investissement à engager avant le vote du Budget Primitif

Pouvoirs :

Madame REGNIER Sylvie a donné pouvoir à Monsieur François DOMMANGE

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame REGNIER Sylvie, Madame LAMPSON Valérie

Secrétaire de Séance : Monsieur Steeve DANDELOT

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L 1612-1, Vu l'instruction et comptable M14, annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005, Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 15 avril dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et au restes à réaliser de l'année précédente).

Considérant la nécessité d'engager la présente dépense d'investissement avant le vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'autoriser le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021 dans la limite de 421 124 € correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires,
- d'inscrire ces crédits au budget primitif de l'exercice 2021

Dépenses prévisibles			Recettes prévisibles		
Compte	Nature	Montant TTC	Compte	Nature	Montant TTC
2152	Création d'une zone de rencontre rue du Thermet - installation de voirie -	1 300 €		Autofinancement	1 300 €
2121	Plantations Grande rue	4 100 €		Autofinancement	4 700 €
2031	Etudes hydraulique - problématique de débordement réseau d'eaux pluviales	6 500 €		Autofinancement	6 500 €
Total		11 900 €	Total		11 900 €

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le

ID : 051-215104886-20210208-2021_1_2-DE

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/02/2021, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le

Copie certifiée conforme
au registre,
Le Maire,
Hervé MAILLET



**délibération :
D_2021_1_3**

L' an deux mille vingt et un, le lundi 08 février à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes Michel Laurent, sous la présidence de Monsieur MAILLET Hervé, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 02 Février 2021

Présents : 17

Présents : Monsieur MAILLET Hervé, Monsieur BREMONT Bruno, Madame MONTEL-MARQUIS Armelle, Monsieur DOMMANGE François, Madame ANDRE Jeannine, Monsieur LEBLANC André, Madame BERTHON Claude, Madame GUERSILLON Céline, Monsieur TAPIN Laurent, Monsieur MAUARIN Jérémy, Monsieur WENNER Eric, Madame MATHIEU Sylvie, Monsieur FLORES Bertrand, Monsieur DANDELOT Steeve, Madame HUBERT Marina, Madame ADNOT Sandrine, Monsieur LEPAULMIER ANTOINE

Votants : 18

**Objet : Exonération des
loyers du restaurant Le
Sabyo suite à sa
fermeture
administrative en
raison des mesures
sanitaires**

Pouvoirs :

Madame REGNIER Sylvie a donné pouvoir à Monsieur François DOMMANGE

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame REGNIER Sylvie, Madame LAMPSON Valérie

Secrétaire de Séance : Monsieur Steeve DANDELOT

La crise COVID 19 et les mesures de confinement prises par le Gouvernement ont confirmé la fermeture temporaire de la pizzeria "Le Sabyo", cellule du centre commercial dont la commune est propriétaire.

Au titre d'une solidarité économique, le Maire propose que l'établissement est exonéré du paiement du loyer des mois de décembre 2020, janvier et février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une exonération des loyers pour les mois de décembre 2020, janvier et février 2021 à la Pizzeria "Le Sabyo".

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/02/2021, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le

Copie certifiée conforme
au registre,
Le Maire,
Hervé MAILLET





**délibération :
D_2021_1_4**

L' an deux mille vingt et un, le lundi 08 février à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes Michel Laurent, sous la présidence de Monsieur MAILLET Hervé, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 02 Février 2021

Présents : 17

Présents : Monsieur MAILLET Hervé, Monsieur BREMONT Bruno, Madame MONTEL-MARQUIS Armelle, Monsieur DOMMANGE François, Madame ANDRE Jeannine, Monsieur LEBLANC André, Madame BERTHON Claude, Madame GUERSILLON Céline, Monsieur TAPIN Laurent, Monsieur MAUUARIN Jérémy, Monsieur WENNER Eric, Madame MATHIEU Sylvie, Monsieur FLORES Bertrand, Monsieur DANDELOT Steeve, Madame HUBERT Marina, Madame ADNOT Sandrine, Monsieur LEPAULMIER ANTOINE

Votants : 18

**Objet : Instauration du
Compte Epargne
Temps - Saisine du
Comité Technique du
Centre de Gestion de la
Marne****Pouvoirs :**

Madame REGNIER Sylvie a donné pouvoir à Monsieur François DOMMANGE

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame REGNIER Sylvie, Madame LAMPSON Valérie

Secrétaire de Séance : Monsieur Steeve DANDELOT

Conformément au décret n°2004-878 du 26/08/2004 modifié, la Commune de Sarry souhaite instituer un Compte Epargne Temps qui permettrait à son titulaire, d'accumuler des jours de congés rémunérés afin notamment, d'anticiper :

- * un départ en retraite,
- * d'accompagner un évènement familial (naissance, mariage, décès, maladie...),
- * développer un projet professionnel (préparation concours par exemple), personnel, humanitaire ou électif;

Les modalités d'application et restrictions feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune, à l'unanimité, autorise le Maire à saisir le Comité Technique du Centre de Gestion dont la prochaine séance est prévue le 20 Avril 2021.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/02/2021, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le

Copie certifiée conforme
au registre,
Le Maire,
Hervé MAILLET

